

3C NORD

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 8, rue Nicéphore Niepce – 59710 Pont-à-Marcq
909 506 248 RCS Lille
(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 7 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 7 janvier,

La SAS PRO CUISINE SERVICES (538 283 896 RCS Pontoise), agissant en sa qualité de président de la Société (le "**Président**"), représentée par son président, Monsieur Romain QUEVA, a pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège social et modification corrélative de l'article 4 (Siège social) des statuts de la Société ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

(Transfert de siège social et modification corrélative de l'article 4 (Siège social) des statuts de la Société)

Le président, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 4 des statuts de la Société, décide, de transférer le siège social de la Société du 8, rue Nicéphore Niepce – 59710 Pont-à-Marcq au **57, impasse de la Ferme Cardon – 59810 Lesquin**, à compter de ce jour.

Le président décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, relatif au siège social qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

57, impasse de la Ferme Cardon – 59810 Lesquin

*Il pourra être transféré en tout autre endroit en France par simple décision du président de la Société.
Le président aura tout pouvoir pour modifier les statuts en conséquence. »*

DEUXIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

DocuSigned by:

3BB5995AE63E4AA...

Le Président

SAS PRO CUISINE SERVICES

Représentée par son président

Monsieur Romain QUEVA